



Conseil Départemental de l'Éducation Nationale des Landes du lundi 30 novembre 2020

Déclaration commune de la FSU 40, de l'UNSA Education 40, de la FNEC FP-FO 40

Madame la Préfète,
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Ce Conseil Départemental convoqué trois mois après la rentrée 2020, se déroule dans un contexte bien particulier. Nous avons toutes et tous toujours en tête, et pour longtemps, l'assassinat barbare dans l'exercice de ses missions de notre collègue Samuel Paty.

Nous pensons aussi aux difficultés liées à la « seconde vague » de la pandémie auxquelles nous sommes tous confrontés comme citoyens, et en ce qui nous concerne ici, comme personnels de l'Éducation Nationale. Nous n'oublions pas les agents territoriaux, des communes et des agglomérations pour les écoles, du département pour les collèges et de la Région pour les Lycées sans lesquels les établissements scolaires ne pourraient être ouverts.

Ce CDEN se tient 100 % en distanciel, nous le regrettons. N'y avait-il pas une possibilité de bénéficier sur Mont-de-Marsan d'une salle permettant une réunion en présentiel ou au moins en configuration mixte, dans le respect des règles sanitaires en vigueur ?

Nous nous étonnons de ce choix alors que le MEN semble trouver à peu près normal que des enseignants soient confinés dans une salle de classe avec de nombreux élèves, parfois plus de 30.

La colère des personnels monte. La grève dans l'Éducation Nationale du 10 novembre dernier est un signe bien en deçà de ce mécontentement grandissant.

Les personnels ont de plus en plus le sentiment que leur protection et leurs conditions de travail dégradées sont des sujets secondaires pour le ministère de l'E.N.

Le sentiment du mépris de l'institution est largement partagé.

Depuis des années, les politiques et les réformes successives ont dégradé nos conditions de travail, supprimé des moyens, nous ont isolés, ont retiré à notre parole le poids et l'autorité nécessaires à nos fonctions. Il y a deux ans déjà, nous reprochions à ceux qui nous gouvernent, de manière générale, de ne jamais tenir parole.

Les personnels de l'EN ne veulent plus de promesses. Aujourd'hui, si les professeurs sont en colère, c'est parce qu'ils alertent depuis trop longtemps sur les difficultés d'exercer

dans la sérénité leurs missions d'enseignant dans certains établissements, parce qu'ils ont le sentiment d'être de moins en moins soutenus. Pire, ils ont trop souvent le sentiment d'être considérés comme les premiers responsables des situations conflictuelles qu'ils dénoncent. Oui, malgré toutes les promesses, c'est de pire en pire !

Les relations parents-enseignants doivent être correctement rétablies, c'est-à-dire qu'elles doivent se tenir dans un cadre qu'elles n'auraient jamais dû quitter, celui d'un rapport de confiance !

Pour la FSU 40, l'UNSA Education 40 et la FNEC FP-FO 40, la protection fonctionnelle ne peut se résumer à une assistance juridique. Bien entendu, l'article 11 du statut général doit s'appliquer sans délai et jusque dans les réseaux sociaux, comme le prévoit la récente circulaire gouvernementale, toutefois insuffisante à nos yeux.

Pour nos fédérations, la protection fonctionnelle se doit d'être effective dès lors que l'agent exerce ses fonctions, pas *a posteriori*, mais *a priori*. Elle doit servir à prévenir l'incident, le problème, la remise en cause, l'insulte, la menace ou pire encore.

La protection fonctionnelle est aussi une protection primaire. Il est temps de faire de l'école un véritable socle laïque bâti sur le respect des valeurs de la République, les statuts des personnels et la liberté pédagogique.

Concernant la rentrée du 2 novembre, la « désorganisation organisée » par le ministère, a rajouté à la colère des personnels.

Plan Vigipirate, protocole renforcé, hommage à Samuel Paty, organiser la rentrée du 2 novembre relevait de la quadrature du cercle. Les personnels avaient besoin de temps pour s'exprimer, préparer en concertation un hommage qui ait un sens pédagogique.

Ainsi il a fallu souvent négocier avec les chefs d'établissement, au risque de la grève, pour banaliser du temps dans la journée et permettre expression et discussion.

Cela a créé un profond émoi parmi de nombreux personnels, jusqu'aux chefs d'établissement. Le sentiment dominant était que cet hommage avait été bafoué. Il ne faut pas en rester là ni transiger sur les valeurs de la République. La journée nationale de la Laïcité à l'Ecole du 9 décembre doit prendre un relief particulier au regard de l'attentat islamiste qui a visé Samuel Paty. Un plan volontariste de formation des enseignants et des personnels d'éducation doit être mis en œuvre en priorité tant au plan national que départemental.

Mais la colère monte aussi et surtout parce que les personnels ont le sentiment que la gestion de la crise sanitaire n'est pas à la hauteur de la situation.

Nous devons tout faire pour éviter la fermeture des établissements.

Nous savons tous que le premier confinement a été catastrophique pour de nombreux élèves, surtout pour ceux de la Voie Professionnelle.

Demander à la rentrée des vacances d'automne aux chefs d'établissement, aux directeurs d'école et aux personnels de mettre en place le nouveau protocole sanitaire que le ministre de l'E.N. qualifie de « renforcé », alors qu'en fait il ne s'agit que d'un protocole du « si possible », est contradictoire sur le fond et méprisant sur la forme!

Oui, ce protocole nous impose d'éviter le brassage des élèves « si possible », de pratiquer la distanciation physique « si possible », de ventiler les bâtiments « si possible » et de les désinfecter « si possible ».

Pour la FSU 40, l'UNSA Education 40 et la FNEC FP-FO 40, la mise en place de ce protocole n'a en réalité qu'un seul objectif : le maintien de l'ouverture des écoles et établissements à des fins économiques.

Pour la FSU 40, l'UNSA Education 40 et la FNEC FP-FO 40, les personnels de l'Education nationale sont maintenant en première ligne, l'employeur doit dans les meilleurs délais:

- mettre à disposition des masques FFP2 (*seuls masques reconnus équipement de protection individuelle par le Code du travail*), notamment pour les enseignants en maternelle, pour les professeurs d'EPS et pour les AESH pour qui la distanciation avec leur élèves en situation de handicap est quasi impossible ;
- mettre à disposition du gel hydro-alcoolique et des lingettes désinfectantes, notamment dans les écoles où cela fait défaut dans nombre d'entre-elles, l'Education Nationale n'ayant pas prévu d'en fournir, et transférant la responsabilité sur les collectivités ;
- recruter des médecins de prévention et du personnel infirmier en nombre. Pour cela, il faut revaloriser sensiblement les carrières de ces corps pour les rendre attractifs ;
- reconnaître la COVID-19 comme maladie professionnelle ;
- abroger le jour de carence y compris rétroactivement ;
- donner aux collectivités locales les moyens de remplir leurs obligations en termes de désinfection, notamment par l'embauche de personnels supplémentaires ;
- mettre en place le dédoublement dans toutes les classes des premier et second degrés, quand cela s'avère nécessaire.

Le Ministère semble enfin prendre conscience de la gravité de la situation. Cela se concrétise par des annonces de recrutements d'enseignants contractuels dans le 1^{er} degré et d'assistants d'éducation dans les collèges et lycées : ainsi, pour le département des Landes, ce sont 15 enseignants contractuels du 1^{er} degré et 20 « Equivalent Temps Plein » d'Assistants d'Education qui sont prévus, jusqu'en février.

Ces embauches en contrat de 3 mois ne peuvent pleinement nous satisfaire, elles sont la preuve donnée par le Ministre que nous manquons de personnels. Ce manque est pérenne, il n'est pas du fait de la situation sanitaire.

C'est pourquoi, pour la FSU 40, l'UNSA Education 40 et la FNEC FP-FO 40, la déclaration unitaire du 1^{er} novembre est toujours d'actualité.

En effet les organisations signataires demandaient au ministre « *de procéder au recrutement de ces personnels dès la reprise du 2 novembre, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.* ».

Nous souhaitons également rappeler notre attachement au paritarisme : non à l'opacité de tout ce qui touche à la carrière et à la mobilité des fonctionnaires, non au développement

de la contractualisation : la loi de la transformation publique acte un changement de société dangereux dont nous ne voulons pas.

Nos Fédérations syndicales voudraient aborder dans cette déclaration commune, et ce n'est pas chose courante en CDEN, la question salariale des personnels de l'Education Nationale.

Cette question est au cœur des préoccupations de tous les personnels de l'Education Nationale. Les personnels de l'E.N. sont écœurés et révoltés. Ce qu'ils veulent comme tous les fonctionnaires, c'est le dégel du point d'indice : plus de 20% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000, ce n'est plus supportable !

Les mesures de revalorisation annoncées pour 2021 sont insuffisantes pour l'ensemble des personnels. Ceux-ci ne veulent pas d'une prime, versée qui plus est à quelques-uns. Ils attendent une revalorisation salariale d'ampleur pour tous les personnels de l'Éducation nationale. Le chemin à parcourir pour rattraper le retard de rémunération sur nos collègues de l'OCDE est encore long. La prime d'équipement informatique de 150€ -en deçà des dépenses engagées par les personnels dans ce domaine- ne doit laisser personne de côté, ni les enseignants du RASED, ni les professeurs documentalistes, ni les conseillers pédagogiques, ni les PSY EN, ni les CPE... Les AESH rémunérés moins de 800€, sous le seuil de pauvreté, ne doivent pas être absents d'une revalorisation conséquente. C'est une question de justice sociale !

Pour terminer, la FSU 40, l'UNSA Education 40 et la FNEC FP-FO 40, précisent leurs exigences dans ce contexte sanitaire si particulier, à savoir :

- **Création des postes nécessaires, notamment de remplaçants, de RASED, en nombre suffisant , afin d'alléger les effectifs dans toutes les classes ;**
- **Recrutement immédiat d'enseignants sur la liste complémentaire à hauteur des besoins urgents ;**
- **Ouverture de postes aux concours - et dans toutes les disciplines - à hauteur des besoins réels du terrain ;**
- **Ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat de plus de 20% subie depuis 2000.**

Merci de votre écoute